



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 mars 2017

## LE SYNDICAT DES RÉGÉNÉRATEURS DE MATIÈRES PLASTIQUES DEMONTE LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) apporte aux plasturgistes et donneurs d'ordre les premiers éco-profils sur les matières premières de recyclage (MPR), au même titre que ce qui existe déjà pour les matières plastiques vierges. Pour la première fois, les donneurs d'ordre des secteurs de l'emballage, du bâtiment, de l'automobile, de l'agriculture et les plasturgistes, vont pouvoir faire leur choix de manière objective. Leur prise de décision va pouvoir s'appuyer sur les éco-profils des 8 principales matières premières de recyclage produites en France : R-PEBD Granulés et R-PEBD Granulés Agri, R-PEHD Granulés et R-PEHD Paillettes, R-PET Granulés et R-PET Paillettes, R-PP et R-PVC.

Ces éco-profils prouvent et quantifient les avantages environnementaux liés à l'utilisation des matières premières de recyclage en substitution des résines vierges. « *Désormais, les industriels disposent aussi pour les matières premières de recyclage d'ICV (Inventaire du Cycle de Vie). L'étude des différentes matières et la publication des 8 fiches de références, une par MPR, n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos partenaires de la filière et de l'ADEME.* » explique François AUBLÉ, Président du SRP.

### Un avantage environnemental considérable pour les matières recyclées

Emettre jusqu'à 17 fois moins de CO<sub>2</sub> ou encore utiliser jusqu'à 9 fois moins d'énergies non renouvelables pour la production ? C'est possible, grâce aux matières premières de recyclage. « *On estime qu'à l'horizon 2022, 75% des emballages plastiques seront triés, puis recyclés. L'économie circulaire va se développer, et nos éco-profils apportent aujourd'hui la preuve qu'une économie circulaire sobre en carbone peut être un véritable levier de compétitivité.* » indique le Président.

### Des certificats d'économie carbone

Le SRP annonce qu'il va dès aujourd'hui délivrer des « Certificats d'économie carbone » affichant le tonnage de matières premières de recyclage achetées. Ceci pour sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'intérêt de leur utilisation.

### Une filière organisée

Le Syndicat national des Régénérateurs des matières Plastiques regroupe 16 régénérateurs. Cela représente 27 usines et 400 000 tonnes /an de matières premières de recyclage produites en France, soit 80% du marché. « *Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> est un enjeu crucial ; l'écoconception et le recyclage sont des leviers puissants pour atteindre et dépasser les objectifs nationaux. Tenir compte du recyclage en fin de vie dès la conception d'un produit est indispensable. La filière plastique va trouver avec ces 8 éco-profils de nouvelles motivations pour y parvenir.* » conclut François AUBLÉ.

### Consulter les éco-profils : [www.srp-recyclage-plastiques.org](http://www.srp-recyclage-plastiques.org)

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) est l'organisme français représentatif des entreprises qui gère en France une unité de régénération de matières plastiques, c'est-à-dire un site industriel qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage. Il regroupe 16 régénérateurs, ce qui représente 27 usines et 400 000 tonnes /an de matières premières de recyclage produites en France.

Le SRP est membre de Plastics Recyclers Europe (PRE), l'association représentant les recycleurs de matières plastiques en Europe, de la Fédération de la Plasturgie et des Composites et de 2ACR. <http://www.srp-recyclage-plastiques.org/>